

19 OCT. 2022

EPIC TOURISME MELLOIS EN POITOU

Rapport d'orientations budgétaires 2023

Contexte

L'élaboration du budget primitif 2023 s'appuie sur le budget 2022 de l'association Office de tourisme du Pays Mellois, auquel s'ajoutent les dépenses nouvelles liées au fonctionnement de l'EPIC.

Dépenses de fonctionnement

- Masse salariale en augmentation : chargée de mission mise à disposition par la CC Mellois en Poitou à l'EPIC et agent comptable et administratif, en charge notamment de la gestion de la taxe de séjour.
- Accompagnement externe pour apporter de l'expertise dans la définition du projet de l'office de tourisme, sur lequel s'appuiera le conventionnement avec la CC Mellois en Poitou à partir de 2024.

Les ressources humaines : 6 agents au 01/01/2023 correspondant à 5,8 ETP

- 1 CDD de droit public
- 4 CDI de droit privé
- 1 mise à disposition

Recettes de fonctionnement

- Une subvention de la communauté de communes à hauteur de 280 000 €.

En hausse du fait du transfert de charges de personnel (mise à disposition d'un agent de la CC Mellois en Poitou à l'EPIC et mission liée à la gestion de la taxe de séjour).

- Un produit de la taxe de séjour estimé à 65 000 € (39 000 € en 2021).

En augmentation du fait d'une bonne fréquentation touristique en 2022, et d'une efficacité accrue dans la collecte de la taxe de séjour auprès des hébergeurs.

Projections budgétaires 2023

Dépenses d'exploitation	BP 2023	Recettes d'exploitation	BP 2023
Charges à caractère général	41 000 €	Subvention MEP	280 000 €
Achats de marchandises	30 000 €	Ventes de marchandises	35 000 €
Terra Aventura	10 000 €	Taxe de séjour	65 000 €
Publications / communication	36 000 €	Subvention projet	8 000 €
Charges de personnel	250 000 €	Partenariats / participations	2 000 €
Formation / autres charges de personnel	10 000 €	Projet OT / MEP	15 000 €
Déplacements	8 000 €		
Équipements informatiques	5 000 €		
Définition projet OT	15 000 €		
	405 000 €		405 000 €